

Cette publication nest pas publiée

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS - 24.07.2020

Numéro de publication: KK08-0000000375

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles feu Maria SCHUPPLI née Martin, succession répudiée

Débiteurs:

feu Maria SCHUPPLI née Martin

Date de naissance: 14.03.1943

Date de décès: 07.09.2019

Dernier domicile connu:

1950 Sion

Objets vendus aux enchères:

Appartement de 4.5 pièces sis à la rue des Pommiers 38, 1962 Pont-de-la-Morge (Sion)

Sur la parcelle de base N° 10966, plan N° 117, nom local : "PONT DE LA MORGE", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 1'593 m2, mensuration fédérale, pré verger : 1'326 m2, *habitation : 267 m2,

- la PPE N° 31873, quote-part : 119/1000 de la parcelle de base N° 10966, objet du droit exclusif : sous-sol : cave No 12 - garage No 20, rez-de-chaussée : appartement No 22, combles : galetas No 34,

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 390'000.-

Vente aux enchères

Le 03.09.2020 à 14:00 heure, Salle paroissiale "sous l'église", Rue de St-Guérin 3 à 1950 Sion

Remarques juridiques:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites dès le 5 août 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion,
Rue des Vergers 1,
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse

www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des faillites dès le 5 août 2020 (contact G. Cheseaux 027/606.16.16). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 52'000.- représentant un acompte de Fr. 40'000.- et une avance de frais de Fr. 12'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 52'000.- sur le CCP 14-415708-6 de l'office des faillites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.